

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

NACB Services

[What type of exhibits does the NACB examine?](#)

[Does the NACB provide handwriting examinations?](#)

[Can counterfeit payment cards and identity documents be submitted to the NACB for analysis?](#)

[Can I submit American \(US\) counterfeit notes to the NACB for forensic analysis or should I send them to the United States Secret Service \(USSS\)?](#)

[How do I subscribe to the NACB Bulletins and Advisories mailing list?](#)

[How do I request a counterfeit currency kit for training purposes?](#)

Submitting Exhibits to the NACB

[Who can submit exhibits to the NACB?](#)

[How do I submit evidence to the National Anti-Counterfeiting Bureau?](#)

[What form should I use to submit a service request to the NACB?](#)

[Does the RCMP's Forensic Assessment Centre \(FAC\) need to approve my service request prior to submitting exhibits to the NACB?](#)

[Can I send a sampling of exhibits to the NACB?](#)

[If I only have one counterfeit bill and do not require a forensic report, do I still need to send it to the NACB?](#)

[How should I submit several counterfeit notes if they are from two separate files?](#)

[Can I send the counterfeit notes to the NACB by regular mail?](#)

[Can I use the same form to submit counterfeit notes linked to an investigation and counterfeit notes with no suspect?](#)

[Can I write "COUNTERFEIT" on the notes?](#)

[Can I submit old counterfeit bank notes collected more than one year ago?](#)

[Can uncut sheets of counterfeit notes be submitted for analysis?](#)

[Can equipment, plastic templates and finishing material be submitted for analysis?](#)

[Can I send my counterfeit exhibits to the NACB if they may have been in contact with toxic substances \(e.g., fentanyl, fentanyl analogs, W-18 or other toxic substances\)?](#)

[Are Novelty notes marked with Chinese characters considered counterfeit and should they be submitted to the NACB?](#)

[Which charges under the Criminal Code of Canada and other Canadian laws can be used for investigations dealing with Novelty Notes and counterfeit coins?](#)

[Do "notes" used in black money schemes qualify as counterfeit notes? Should black money be sent to the NACB for analysis?](#)

[What is the National Anti-Counterfeiting Bureau's mailing address?](#)

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

Disposal of Exhibits and Equipment

[How do I dispose of counterfeit exhibits when no longer needed or required for court? Can I dispose of the exhibits locally?](#)

[How do I dispose of equipment that was used in the production of counterfeit bank notes?](#)

Submission Status

[How do I advise the NACB when a file is no longer proceeding to court?](#)

[How do I advise the NACB when a “non-court” file is required for court?](#)

[How long does it take to complete a case and when can I expect the results of analysis?](#)

Investigative Assistance and Plant Seizures

[Can you help me link counterfeit bank notes occurrences between each other?](#)

[I seized notes linked to an investigation. From my observations, they are obviously counterfeits. Do I still need to send them to the NACB for analysis?](#)

[I will be attending a large seizure of counterfeit notes. Can you provide guidance on what needs to be seized and submitted for analysis?](#)

[In the case of a large seizure, do I submit all the exhibits or only a sampling for analysis?](#)

NACB Services

What type of exhibits does the NACB examine?

[Top](#)

The NACB provides the following forensic analysis services:

- Bank notes and negotiable instruments (Canadian, American and foreign bank notes circulated in Canada, as well as negotiable instruments, such as cheques and money orders)
- Travel and identity documents (Canadian and foreign)
- Payment cards (credit, debit and pre-paid)
- Canadian 1\$ and 2\$ circulation coins

Does the NACB provide handwriting examinations?

[Top](#)

The NACB no longer provides handwriting examinations. You may wish to consult with a private document examiner to obtain this type of examination.

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

Can counterfeit payment cards and identity documents be submitted to the NACB for analysis?

[Top](#)

Yes, the NACB provides forensic analysis for payment cards, travel and identity documents, in addition to bank notes, negotiable instruments and Canadian \$1 and \$2 circulation coins.

Can I submit American (US) counterfeit notes to the NACB for forensic analysis or should I send them to the United States Secret Service (USSS)?

[Top](#)

US counterfeit notes must be submitted to the NACB if they were seized or passed in Canada. All counterfeit notes recovered from circulation in Canada must be submitted to the NACB.

How do I subscribe to the NACB Bulletins and Advisories mailing list?

[Top](#)

Bulletins and Advisories are only available to Canadian police agencies. They are the property of the NACB and are not to be shared without its express consent.

Send your request to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

How do I request a counterfeit currency kit for training purposes?

[Top](#)

Training kits are available to police agencies across Canada. There is a limit of one kit per agency. Requests for training kits can be sent to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Submitting Exhibits to the NACB

Who can submit exhibits to the NACB?

[Top](#)

NACB services are only available to Canadian law enforcement agencies and other organizations that are part of an approved list.

How do I submit evidence to the National Anti-Counterfeiting Bureau?

[Top](#)

The procedure for submitting evidence to the NACB is available at <https://nflssnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau>.

You can also request it by sending an email to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

What form should I use to submit a service request to the NACB?

[Top](#)

When evidence is required in court, complete a “Request for Forensic laboratory Analysis” form (RCMP GRC C-414e). If no criminal charges are being considered and / or no suspects identified at the time of submission, complete a “Request for Analysis of Non-Court File Submissions” form (RCMP GRC 3774e).

You can access the forms at <https://nflssnlj.wixsite.com/info/forms> or request it by sending an email to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

Does the RCMP's Forensic Assessment Centre (FAC) need to approve my service request prior to submitting exhibits to the NACB?

[Top](#)

No. Unlike other disciplines, the FAC does not need to approve your service request prior to sending it to the NACB. Canadian law enforcement agencies can send their submissions directly to the NACB.

Can I send a sampling of exhibits to the NACB?

[Top](#)

The NACB cannot provide results of analysis for exhibits it has not examined. As such, all exhibits must be submitted to the NACB for examination. Additionally, submitting all exhibits in a timely fashion ensures that the NACB is aware of any changing trends and technological threats in counterfeiting in Canada as soon as possible.

If I only have one counterfeit bill and do not require a forensic report, do I still need to send it to the NACB?

[Top](#)

Yes. The NACB is the central repository for all counterfeit bills recovered from circulation in Canada. This allows the NACB to monitor and assess emerging counterfeiting trends and technological threats with respect to Canadian and foreign currencies within Canada.

How should I submit several counterfeit notes if they are from two separate files?

[Top](#)

Separate occurrences or files have to be sent separately to NACB using different request forms: "Request for Analysis of Non-Court File Submissions" form (RCMP GRC 3774e) for non-court files and "Request for Forensic Laboratory Analysis" form (RCMP GRC C-414e) for court files.

You can access the forms at <https://nflssnlj.wixsite.com/info/forms> or request it by sending an email to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Can I send the counterfeit notes to the NACB by regular mail?

[Top](#)

All counterfeit notes should be submitted by courier, registered mail or priority post.

Can I use the same form to submit counterfeit notes linked to an investigation and counterfeit notes with no suspect?

[Top](#)

No.

If evidence is required in court: use the "Request for Analysis of Non-Court File Submissions" form RCMP GRC C-414e.

If there are no criminal charges being considered: use the "Request for Analysis of Non-Court File Submissions" form RCMP GRC 3774e.

You can access the forms at <https://nflssnlj.wixsite.com/info/forms> or request it by sending an email to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

Can I write “COUNTERFEIT” on the notes?

[Top](#)

No. Evidence integrity must be maintained at all times. Exhibits should not be scanned or photocopied, written on, or modified in any way.

Can I submit old counterfeit bank notes collected more than one year ago?

[Top](#)

There is no time limit to submit counterfeit bank notes to the NACB. The sooner they are submitted the better it will assist with trend analysis.

Can uncut sheets of counterfeit notes be submitted for analysis?

[Top](#)

Yes. The NACB is the central repository for counterfeit money recovered from circulation in Canada. As such, all suspect counterfeit bank notes (cut or uncut) must be submitted to the NACB.

Can equipment, plastic templates and finishing material be submitted for analysis?

[Top](#)

All seized equipment linked to counterfeit activities must be reported to the NACB. Complete the “Clandestine Operations Seized Currency and Equipment Report” form (FRM-NACB-A16e) and submit it to the NACB by email (nacb@rcmp-grc.gc.ca). We will contact you as soon as possible with directions on how to proceed. We will review your form, and contact you regarding any follow-up questions or guidance, as applicable.

You can access the form at <https://nflssnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau> or request it by sending an email to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Can I send my counterfeit exhibits to the NACB if they may have been in contact with toxic substances (e.g., fentanyl, fentanyl analogs, W-18 or other toxic substances)?

[Top](#)

No. Toxic substances could pose a serious threat and must be dealt with accordingly. Your exhibits must be decontaminated prior to submission to the NACB. Subject matter experts (SMEs) should be consulted for guidance such as the Division Clandestine Laboratory Enforcement and Response Team (CLEAR) team leader / designate or local drug section members.

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

Are Novelty notes marked with Chinese characters considered counterfeit and should they be submitted to the NACB? [Top](#)

Yes, all **Novelty notes** passed and/or seized are considered counterfeits and must be sent in a timely fashion to the RCMP's NACB for forensic evaluation. This applies to all instances, whether or not charges are being considered, including no-case seizures.

Novelty notes are reproductions of bank notes that may differ in design yet are similar enough to identify the country, series and denomination of currency they are meant to represent. Examples of Novelty notes are counterfeit notes with foreign text (Chinese, Cyrillic, Turkish, etc.), Movie money and Hell money.

For additional information, contact the NACB at nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Which charges under the *Criminal Code* of Canada and other Canadian laws can be used for investigations dealing with Novelty Notes and counterfeit coins? [Top](#)

Since Novelty notes are considered counterfeits, both **Novelty notes and counterfeit coins** can be investigated under Part XII of the Criminal Code of Canada, and the following sections in particular:

- S. 449: Making (counterfeit money)
- S. 450: Possession, etc., of counterfeit money
- S. 452: Uttering, etc., counterfeit money

For Canadian Border Services Agency investigators and officers, the following laws can also be used to seize **Novelty notes and counterfeit coins**:

- *Customs Act*, S. 110: Seizure of goods or conveyances
- *Criminal Code* of Canada, S. 489(2): Seizure without warrant

For Canadian Border Services Agency investigators and officers, the following laws can also be used to seize **counterfeit coins only**:

- *Departmental Consolidation of the Customs Tariff*, Chapter 98 (Special Classification Provisions – Non-Commercial), Item 9897.00.00.00 (Prohibition Provisions): Base or counterfeit coins;

For additional information, contact the NACB at nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Do “notes” used in black money schemes qualify as counterfeit notes? Should black money be sent to the NACB for analysis? [Top](#)

Some notes used in black money schemes can be deemed counterfeits, whereas some others consist of paraphernalia used in the scheme. Please contact the NACB by email (nacb@rcmp-grc.gc.ca) to determine which exhibits can be sent for analysis.

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

What is the National Anti-Counterfeiting Bureau's mailing address?

[Top](#)

The National Anti-Counterfeiting Bureau's mailing address is:

RCMP – National Forensic Laboratory Services
National Anti-Counterfeiting Bureau
NPS Building
73 Leikin Drive
Ottawa, Ontario K1A 0R2

Disposal of Exhibits and Equipment

How do I dispose of counterfeit exhibits when no longer needed or required for court? Can I dispose of the exhibits locally?

[Top](#)

The NACB is the central repository and point of disposition for **all counterfeit money recovered from circulation** in Canada (Canadian, American and foreign). The authority for disposal is delegated to the NACB under section 462 of the *Criminal Code* of Canada.

All counterfeit exhibits which were previously examined by the NACB must be sent to the NACB once they are no longer required for ongoing investigations or court. Include a completed copy of the "Request for Destruction of Counterfeit Exhibits" form (FRM-NACB-A14e) along with your submission. You can access the form at <https://nflssnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau> or request it by sending an email to the NACB at nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Bank notes **must never** be destroyed locally.

How do I dispose of equipment that was used in the production of counterfeit bank notes?

[Top](#)

Prior to disposing of any such equipment, please complete the "Clandestine Operations Seized Currency and Equipment Report" form (FRM-NACB-A16e), and submit it to the NACB by email (nacb@rcmp-grc.gc.ca). We will review your request and contact you regarding the authorization to destroy or any further steps.

You can access the form at <https://nflssnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau> or request it by sending an email to nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Submission Status

How do I advise the NACB when a file is no longer proceeding to court?

[Top](#)

Advise the NACB as soon as possible via email RCMP.NACBCourt-CourBNLC.GRC@rcmp-grc.gc.ca.

National Anti-Counterfeiting Bureau (NACB) Frequently Asked Questions

How do I advise the NACB when a “non-court” file is required for court?

[Top](#)

Advise the NACB via email (nacb@rcmp-grc.gc.ca), and attach a completed “Request for Forensic Laboratory Analysis” form (RCMP GRC C-414e).

It is important to notify the NACB as soon as possible since non-court exhibits are retained at the lab for a minimum of six months, after which they are destroyed.

How long does it take to complete a case and when can I expect the results of analysis?

[Top](#)

The turn-around-time for forensic analyses is current workload and case dependent.

Court files are assigned a 90-day diary date from the date that all the exhibits and documents linked to the service request have been received at the NACB. However, this may be shortened or extended depending on the caseload. Please advise the NACB of the trial date as soon as possible via email RCMP.NACBCourt-CourBNLC.GRC@rcmp-grc.gc.ca.

Non-court submissions are processed chronologically. Turn-around-time is variable, as it depends on the number of files in the queue. Results of analysis are generally returned within a few weeks.

Investigative Assistance and Plant Seizures

Can you help me link counterfeit bank notes occurrences between each other?

[Top](#)

Yes, the NACB can assist you in consolidating investigations by providing activity reports on counterfeit bank notes grouped by serial numbers, classifications and geographic distribution. Please contact the NACB at nacb@rcmp-grc.gc.ca for more information.

I seized notes linked to an investigation. From my observations, they are obviously counterfeits. Do I still need to send them to the NACB for analysis?

[Top](#)

Yes. All counterfeit notes must be sent to NACB for forensic analysis. This allows the NACB to monitor and assess emerging counterfeiting trends and technological threats with respect to Canadian and foreign currencies within Canada.

I will be attending a large seizure of counterfeit notes. Can you provide guidance on what needs to be seized and submitted for analysis?

[Top](#)

Yes. Please contact the NACB by email (nacb@rcmp-grc.gc.ca) and someone will be able to assist you.

In the case of a large seizure, do I submit all the exhibits or only a sampling for analysis?

[Top](#)

All exhibits must be submitted to the NACB for examination.

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC)

Foire aux questions

Services du BNLC

[Quel type de pièces à conviction le BNLC examine-t-il?](#)

[Le BNLC effectue-t-il des analyses d'écriture?](#)

[Peut-on envoyer des cartes de paiement et des pièces d'identité contrefaites au BNLC aux fins d'analyse?](#)

[Puis-je envoyer des billets de banque américains contrefaits au BNLC aux fins d'analyse judiciaire ou dois-je les transmettre au Service secret des États-Unis?](#)

[Comment puis-je m'inscrire à la liste de distribution pour les bulletins et les avis du BNLC?](#)

[Comment puis-je obtenir une trousse d'analyse de fausse monnaie à des fins de formation?](#)

Transmission des pièces à conviction au BNLC

[Qui peut envoyer des pièces à conviction au BNLC?](#)

[Comment dois-je transmettre des éléments de preuve au BNLC?](#)

[Quel formulaire dois-je utiliser pour présenter une demande de service au BNLC?](#)

[Ma demande de service doit-elle être approuvée par le Centre d'évaluation judiciaire \(CEJ\) avant de transmettre les pièces à conviction au BNLC?](#)

[Puis-je envoyer un échantillon de pièces à conviction au BNLC?](#)

[Si je n'ai qu'un seul billet contrefait et n'ai pas besoin d'un rapport judiciaire, dois-je quand même l'envoyer au BNLC?](#)

[Comment dois-je transmettre plusieurs billets de banque contrefaits s'ils proviennent de dossiers distincts?](#)

[Puis-je envoyer les billets de banque contrefaits au BNLC par la poste?](#)

[Puis-je utiliser le même formulaire pour envoyer des billets contrefaits liés à une enquête et des billets contrefaits sans suspect?](#)

[Puis-je écrire « CONTREFAIT » sur les billets?](#)

[Puis-je soumettre d'anciens billets de banque contrefaits amassés il y a plus d'un an?](#)

[Peut-on transmettre les feuilles non coupées de billets contrefaits à des fins d'analyse?](#)

[Peut-on soumettre l'équipement, les gabarits en plastique et les produits de finition aux fins d'analyse?](#)

[Puis-je envoyer mes pièces à conviction contrefaites au BNLC si elles ont été en contact avec des substances toxiques \(comme le fentanyl et ses analogues, le W-18 ou d'autres substances toxiques\)?](#)

[Les billets de fantaisie avec des caractères chinois doivent-ils être considérés comme étant contrefaits et faut-il les transmettre au BNLC?](#)

[Quelles accusations en vertu du *Code criminel* du Canada et autres lois canadiennes peuvent être utilisées lors d'enquêtes portant sur des billets de fantaisie et des pièces de monnaie contrefaits?](#)

[Les « billets » noircis utilisés dans l'arnaque communément appelée « escroquerie aux billets noirs » sont-ils considérés comme des billets contrefaits? Doivent-ils être envoyés au BNLC aux fins d'analyse?](#)

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC)

Foire aux questions

[Quelle est l'adresse postale du Bureau national de lutte contre la contrefaçon?](#)

Destruction des pièces à conviction et de l'équipement

[Comment dois-je détruire des pièces à conviction contrefaites lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou requises à des fins judiciaires? Puis-je les détruire sur place?](#)

[Comment dois-je détruire l'équipement ayant servi à la production de billets de banque contrefaits?](#)

Statut des dossiers

[Comment dois-je informer le BNLC lorsqu'un dossier n'est plus présenté devant la cour?](#)

[Comment dois-je informer le BNLC qu'un dossier pour un cas non judiciaire est exigé pour la cour?](#)

[Quel est le temps de traitement d'un dossier et quand puis-je m'attendre à obtenir les résultats de l'analyse?](#)

Assistance aux enquêtes et aux saisies

[Pouvez-vous m'aider à associer des incidents liés à des billets de banque contrefaits?](#)

[J'ai saisi des billets à la suite d'une enquête. D'après mes observations, il est évident qu'il s'agit de faux billets. Dois-je les envoyer au BNLC pour les faire analyser?](#)

[Je participerai à une importante saisie de billets contrefaits. Le BNLC peut-il me donner des conseils sur ce qu'il faut saisir et envoyer à des fins d'analyse?](#)

[Dans le cas d'une importante saisie, dois-je transmettre toutes les pièces à conviction ou seulement un échantillon de celles-ci aux fins d'analyse?](#)

Services du BNLC

Quel type de pièces à conviction le BNLC examine-t-il?

[Haut](#)

Le BNLC effectue l'analyse judiciaire des pièces à conviction suivantes :

- Billets de banque et titres négociables (billets de banque canadiens, américains et étrangers en circulation au Canada, et les titres négociables, tels que les chèques et les mandats)
- Pièces d'identité et documents de voyage (canadiens et étrangers)
- Cartes de paiement (crédit, débit et prépayée)
- Pièces de monnaie de circulation canadiennes de 1 \$ et de 2 \$

Le BNLC effectue-t-il des analyses d'écriture?

[Haut](#)

Le BNLC n'offre plus le service d'analyse d'écriture. Vous pouvez consulter un expert en écriture privé pour obtenir ce type d'analyse.

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) Foire aux questions

Peut-on envoyer des cartes de paiement et des pièces d'identité contrefaites au BNLC aux fins d'analyse?

[Haut](#)

Oui, le BNLC offre des services d'analyse judiciaire pour les cartes de paiement, les pièces d'identité et les documents de voyage ainsi que pour les billets de banque, les titres négociables et les pièces de monnaie de circulation canadiennes de 1 \$ et 2 \$.

Puis-je envoyer des billets de banque américains contrefaits au BNLC aux fins d'analyse judiciaire ou dois-je les transmettre au Service secret des États-Unis?

[Haut](#)

Les billets contrefaits américains doivent être transmis au BNLC s'ils ont été saisis ou passés au Canada. Tous les billets contrefaits retirés de la circulation au Canada doivent être envoyés au BNLC.

Comment puis-je m'inscrire à la liste de distribution pour les bulletins et les avis du BNLC?

[Haut](#)

Les bulletins et les avis ne sont distribués qu'aux organismes d'application de la loi canadiens. Ils sont la propriété du BNLC et ne doivent pas être communiqués sans le consentement exprès de celui-ci.

Pour vous inscrire, envoyez votre demande à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Comment puis-je obtenir une trousse d'analyse de fausse monnaie à des fins de formation?

[Haut](#)

Les trousse de formation sont mises à la disposition des services de police au Canada. Il y a une limite d'une trousse par service. Les demandes de trousse peuvent être transmises à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Transmission des pièces à conviction au BNLC

Qui peut envoyer des pièces à conviction au BNLC?

[Haut](#)

Les services du BNLC ne sont offerts qu'aux organismes canadiens d'application de la loi et aux organismes figurant sur une liste approuvée.

Comment dois-je transmettre des éléments de preuve au BNLC?

[Haut](#)

Il est possible de consulter la procédure à suivre pour transmettre des éléments de preuve au BNLC à l'adresse suivante : <https://nflssnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau?lang=fr>.

Vous pouvez aussi en faire la demande en envoyant un courriel à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC)

Foire aux questions

Quel formulaire dois-je utiliser pour présenter une demande de service au BNLC?

[Haut](#)

Lorsque des éléments de preuve sont exigés pour la cour, il faut remplir un formulaire « Demande de service du laboratoire judiciaire » (GRC RCMP C-414f). Lorsqu'aucune accusation criminelle n'est prise en considération ou qu'aucun suspect n'a été identifié au moment de présenter la demande, il faut remplir un formulaire « Demande d'analyse de dossiers de cas non judiciaires » (GRC RCMP 3774f).

Vous pouvez trouver les formulaires à l'adresse <https://nflssnlj.wixsite.com/info/forms?lang=fr> ou en faire la demande en envoyant un courriel à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Ma demande de service doit-elle être approuvée par le Centre d'évaluation judiciaire (CEJ) avant de transmettre les pièces à conviction au BNLC?

[Haut](#)

Non. Contrairement à ce qui s'applique pour les autres services du laboratoire, aucune pré-approbation par le CEJ n'est requise avant que celle-ci soit envoyée au BNLC. Les organismes canadiens d'application de la loi peuvent transmettre leur demande directement au BNLC.

Puis-je envoyer un échantillon de pièces à conviction au BNLC?

[Haut](#)

Le BNLC ne peut fournir de résultats pour des pièces à conviction qu'il n'a pas analysées. C'est pourquoi toutes les pièces à conviction doivent lui être envoyées aux fins d'analyse. En lui transmettant toutes les pièces à conviction dans les meilleurs délais, vous vous assurez ainsi que le BNLC est au courant de toute nouvelle tendance et menace technologique dans le domaine de la contrefaçon au Canada.

Si je n'ai qu'un seul billet contrefait et n'ai pas besoin d'un rapport judiciaire, dois-je quand même l'envoyer au BNLC?

[Haut](#)

Oui. Le BNLC est de dépôt central de tous les billets contrefaits retirés de la circulation au Canada. Il peut ainsi surveiller et évaluer les nouvelles tendances en matière de contrefaçon et les menaces technologiques en ce qui concerne les devises canadiennes et étrangères au Canada.

Comment dois-je transmettre plusieurs billets de banque contrefaits s'ils proviennent de dossiers distincts?

[Haut](#)

Les billets d'incidents ou de dossiers distincts doivent être envoyés séparément au BNLC accompagnés de différents formulaires : le formulaire « Demande d'analyse de dossiers de cas non judiciaires » (GRC RCMP 3774f) pour les cas non judiciaires ou le formulaire « Demande de service du laboratoire judiciaire » (GRC RCMP C-414f) pour les cas judiciaires.

Vous pouvez trouver les formulaires à l'adresse <https://nflssnlj.wixsite.com/info/forms?lang=fr> ou en faire la demande en envoyant un courriel à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Puis-je envoyer les billets de banque contrefaits au BNLC par la poste?

[Haut](#)

Tous les billets de banque contrefaits doivent être envoyés par messagerie, courrier recommandé ou poste prioritaire.

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) Foire aux questions

Puis-je utiliser le même formulaire pour envoyer des billets contrefaits liés à une enquête et des billets contrefaits sans suspect?

[Haut](#)

Non.

Si des éléments de preuve sont exigés par la cour : remplissez le formulaire « Demande de service du laboratoire judiciaire » (GRC RCMP C-414f).

Si aucune accusation criminelle n'est prévue : remplissez le formulaire « Demande d'analyse de dossiers de cas non judiciaires » (GRC RCMP 3774f).

Vous pouvez trouver les formulaires à l'adresse <https://nflssnlj.wixsite.com/info/forms?lang=fr> ou en faire la demande en envoyant un courriel à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Puis-je écrire « CONTREFAIT » sur les billets?

[Haut](#)

Non. L'intégrité des éléments de preuve doit être préservée en tout temps. Il ne faut pas modifier, numériser ou photocopier les éléments de preuve, et il ne faut pas écrire sur ceux-ci.

Puis-je soumettre d'anciens billets de banque contrefaits amassés il y a plus d'un an?

[Haut](#)

Il n'y a pas de limite de temps pour soumettre de faux billets de banque au BNLC. Plus tôt ils seront soumis, plus cela aidera à l'analyse des tendances.

Peut-on transmettre les feuilles non coupées de billets contrefaits à des fins d'analyse?

[Haut](#)

Oui. Le BNLC est le dépôt central de la monnaie contrefaite retirée de la circulation au Canada. C'est pourquoi tous les billets de banque présumés contrefaits (coupés ou non) doivent être envoyés au BNLC.

Peut-on soumettre l'équipement, les gabarits en plastique et les produits de finition aux fins d'analyse?

[Haut](#)

L'équipement saisi en lien avec des activités de contrefaçon doit être signalé au BNLC. Il faut remplir le formulaire « Rapport d'opérations clandestines portant sur la monnaie et l'équipement saisis » (FRM-NACB-A16f) et le transmettre au BNLC par courriel (nacb@rcmp-grc.gc.ca). Nous communiquerons avec vous dès que possible pour vous donner des instructions quant à la façon de procéder. Nous examinerons votre formulaire et vous répondrons pour toute question ou conseils, le cas échéant.

Vous pouvez trouver le formulaire à l'adresse <https://nflssnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau?lang=fr> ou en faire la demande en envoyant un courriel à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) Foire aux questions

Puis-je envoyer mes pièces à conviction contrefaites au BNLC si elles ont été en contact avec des substances toxiques (comme le fentanyl et ses analogues, le W-18 ou d'autres substances toxiques)?

[Haut](#)

Non. Les substances toxiques pourraient poser une grave menace et les mesures qui s'imposent doivent être prises pour le traitement de celles-ci. Vos pièces à conviction doivent être décontaminées avant d'être envoyées au BNLC. Il faut demander l'avis d'experts en la matière, notamment le chef de l'Équipe divisionnaire de lutte et d'intervention contre les laboratoires clandestins (ELILC) ou son représentant, ou encore des membres de la section antidrogue locale.

Les billets de fantaisie avec des caractères chinois doivent-ils être considérés comme étant contrefaits et faut-il les transmettre au BNLC?

[Haut](#)

Out, tous les **billets de fantaisie** passés ou saisis sont considérés comme étant des billets contrefaits et doivent être envoyés au BNLC dans les plus brefs délais pour fins d'une évaluation judiciaire. Cela s'applique à tous les cas, que des accusations soient envisagées ou non, y compris dans le cas de saisies sans poursuite.

Les **billets de fantaisie** sont des reproductions de billets de banque dont la conception peut être différente, mais qui sont toutefois suffisamment semblables aux billets authentiques pour permettre d'identifier le pays d'origine, la série et la devise. Des exemples de billets de fantaisie sont les billets contrefaits avec texte et/ou caractères en langue étrangère (chinois, cyrillique, turque, etc.), les billets de film et les billets funéraires.

Pour plus d'information, communiquez avec le BNLC à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) Foire aux questions

Quelles accusations en vertu du *Code criminel* du Canada et autres lois canadiennes peuvent être utilisées lors d'enquêtes portant sur des billets de fantaisie et des pièces de monnaie contrefaits?

[Haut](#)

Puisque les billets de fantaisies sont considérés comme étant des billets contrefaits, **les billets de fantaisies et les pièces de monnaie contrefaites** peuvent faire l'objet d'une enquête en vertu de la partie XII de la *Code criminel* du Canada, et les sections suivantes en particulier :

- art. 449: Fabrication (monnaie contrefaite)
- art. 450: Possession, etc. de monnaie contrefaite
- art. 452: Mise en circulation, etc. de monnaie contrefaite

Pour les enquêteurs et agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, les lois suivantes peuvent également être utilisées pour la saisie **des billets de fantaisie et les pièces de monnaie contrefaites** :

- *Loi sur les douanes*, art. 110: Saisie des marchandises ou des moyens de transport
- *Code Criminel* du Canada, art. 489(2): Saisie sans mandat

Pour les enquêteurs et agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, les lois suivantes peuvent également être utilisées pour la saisie **des pièces de monnaie contrefaites seulement** :

- *Codification ministérielle du Tarif des douanes*, chapitre 98 (Dispositions de classification spéciale – non commerciales), item 9897.00.00 (Disposition d'interdiction): Monnaie altérée ou contrefaçon de monnaie;

Pour plus d'information, communiquez avec le BNLC à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Les « billets » noircis utilisés dans l'arnaque communément appelée « escroquerie aux billets noirs » sont-ils considérés comme des billets contrefaits? Doivent-ils être envoyés au BNLC aux fins d'analyse?

[Haut](#)

Certains billets utilisés dans l'escroquerie aux billets noirs peuvent être considérés comme contrefaits, tandis que d'autres sont considérés comme des accessoires. Veuillez communiquer avec le BNLC par courriel (nacb@rcmp-grc.gc.ca) pour déterminer quelles pièces à conviction peuvent être envoyées aux fins d'analyse.

Quelle est l'adresse postale du Bureau national de lutte contre la contrefaçon?

[Haut](#)

Son adresse est la suivante :

Services nationaux de laboratoire judiciaire, GRC
Bureau national de lutte contre la contrefaçon
Immeuble des Services nationaux de police
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) Foire aux questions

Destruction des pièces à conviction et de l'équipement

Comment dois-je détruire des pièces à conviction contrefaites lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou requises à des fins judiciaires? Puis-je les détruire sur place?

[Haut](#)

Le BNLC est le dépôt central et le lieu de destruction de **la monnaie contrefaite retirée de la circulation** au Canada (devises canadiennes, américaines et étrangères). Le pouvoir de détruire des pièces contrefaites est délégué au BNLC conformément à l'article 462 du *Code criminel* du Canada.

Toutes les pièces à conviction contrefaites qui ont déjà été examinées par le BNLC doivent lui être envoyées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux enquêtes en cours ou à des fins judiciaires. Il faut inclure une copie dûment remplie du formulaire « Demande de destruction de pièces à conviction contrefaites » (FRM-NACBA14f) avec l'envoi. Vous pouvez trouver le formulaire à l'adresse <https://nflslnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau?lang=fr> ou en faire la demande en envoyant un courriel au BNLC à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Les billets de banque **ne doivent jamais** être détruits sur place.

Comment dois-je détruire l'équipement ayant servi à la production de billets de banque contrefaits?

[Haut](#)

Avant de détruire ce type d'équipement, il faut remplir le formulaire « Rapport de la monnaie et équipement saisie des opérations clandestines » (FRM-NACB-A16f), et le transmettre au BNLC par courriel (nacb@rcmp-grc.gc.ca). Nous passerons en revue votre demande et communiquerons avec vous relativement à l'autorisation de détruire l'équipement ou aux autres mesures à prendre.

Vous pouvez trouver le formulaire à l'adresse <https://nflslnlj.wixsite.com/info/national-anti-counterfeiting-bureau?lang=fr> ou en faire la demande en envoyant un courriel à nacb@rcmp-grc.gc.ca.

Statut des dossiers

Comment dois-je informer le BNLC lorsqu'un dossier n'est plus présenté devant la cour?

[Haut](#)

Il faut informer le BNLC dès que possible en envoyant un courriel à RCMP.NACBCourt-CourBNLC.GRC@rcmp-grc.gc.ca.

Comment dois-je informer le BNLC qu'un dossier pour un cas non judiciaire est exigé pour la cour?

[Haut](#)

Il faut envoyer un courriel (nacb@rcmp-grc.gc.ca) auquel est joint un formulaire « Demande de service du laboratoire judiciaire » (GRC RCMP C-414f) dûment remplie.

Il est important d'informer le BNLC dès que possible puisque les pièces à conviction des cas non judiciaires sont conservées au laboratoire pendant au moins six mois avant d'être détruites.

Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) Foire aux questions

Quel est le temps de traitement d'un dossier et quand puis-je m'attendre à obtenir les résultats de l'analyse?

[Haut](#)

Le délai de traitement des analyses judiciaires dépend de la charge de travail et varie selon le dossier.

Pour les dossiers judiciaires, on attribue une date d'agenda de 90 jours à partir de la date que tous les pièces à conviction et les documents liés à la demande de service au BNLC. Toutefois, ce délai peut être raccourci ou prolongé en fonction de la charge de travail. Veuillez informer le BNLC de la date du procès dès que possible en envoyant un courriel à RCMP.NACBCourt-CourBNLC.GRC@rcmp-grc.gc.ca.

Les dossiers non judiciaires sont traités en ordre chronologique. Le délai de traitement varie puisqu'il dépend du nombre de dossiers dans la file d'attente. Les résultats des analyses sont habituellement communiqués en quelques semaines.

Assistance aux enquêtes et aux saisies

Pouvez-vous m'aider à associer des incidents liés à des billets de banque contrefaits?

[Haut](#)

Oui, le BNLC peut vous aider à regrouper des enquêtes en vous fournissant des rapports d'activités sur des billets de banque contrefaits selon les numéros de série, les classifications et la répartition géographique. Veuillez communiquer avec le BNLC par courriel (nacb@rcmp-grc.gc.ca) pour plus d'information.

J'ai saisi des billets à la suite d'une enquête. D'après mes observations, il est évident qu'il s'agit de faux billets. Dois-je les envoyer au BNLC pour les faire analyser?

[Haut](#)

Oui. Tous les billets contrefaits doivent être envoyés au BNLC aux fins d'analyse judiciaire. Le BNLC peut ainsi surveiller et évaluer les nouvelles tendances en matière de contrefaçon et les menaces technologiques en ce qui concerne les devises canadiennes et étrangères au Canada.

Je participerai à une importante saisie de billets contrefaits. Le BNLC peut-il me donner des conseils sur ce qu'il faut saisir et envoyer à des fins d'analyse?

[Haut](#)

Oui. Veuillez communiquer avec le BNLC par courriel (nacb@rcmp-grc.gc.ca) et quelqu'un pourra vous aider.

Dans le cas d'une importante saisie, dois-je transmettre toutes les pièces à conviction ou seulement un échantillon de celles-ci aux fins d'analyse?

[Haut](#)

Toutes les pièces à conviction doivent être envoyées au BNLC aux fins d'examen.